

The Quebec Gazette. Gazette de Québec.

MONDAY, 30th AUGUST 1824.

[No. 8461.]

LUNDI, 30 AOUT 1824.

PRICE OF ADVERTISEMENTS.

In one Language 1st. insertion. each subsequent Ins. SIX lines and under..... 2s. 6d..... 7d. 10 lines and under..... 3s. 4d..... 10d. Above 10 lines..... 4s. 4d per line. 1d. per line.

Both Languages.

Double the above rates. Advertisements without written directions are inserted in both Languages till forbid, and charged accordingly. Orders for discontinuing Advertisements to be in writing, and delivered by TUESDAY EVENING at the latest. Long Advertisements sent after WEDNESDAY, or which require translation will not appear in both Languages in the next day's Paper. No Advertisements received after TEN o'Clock on the day of publication. Advertisements from persons who have not accounts at this Office which are regularly settled, must be paid in advance.

QUEBEC BANK.

DIRECTOR FOR THE WEEK, Days of Discount MONDAY & THURSDAY Ls. MASSUE, Esquire.

Notes offered for Discount should be enclosed to the Cashier and given in before the day of discount. Hours for public business at the Bank, from 9 A. M. to 5 P. M. NOAH FREER, Cashier.

QUEBEC BANK.

THE Stockholders are hereby notified that a semi-annual dividend of three per Cent, upon the amount of the Capital Stock paid on, has been this day declared and will be payable at the Bank on and after Friday the 5th September next. NOAH FREER, Cashier.

Quebec, 29 August 1824.

QUEBEC FIRE OFFICE.

DIRECTOR FOR THE WEEK, A. W. COCHRAN.

DECRETS.

DISTRICT DE MONTREAL.

George Moffat, contre Pierre Gardier dit Belhumeur... Une terre située dans la paroisse Ste-Thérèse de Blainville, contenant six arpens de front sur quarante-deux de profondeur, bornée en front par la petite rivière Sainte-Thérèse et courant en profondeur vers les terres non concédées, joignant du côté nord-est à François Filiion, et de l'autre côté à Paul Labelle, fils, avec une maison, une grange et d'autres bâties dessus, avec réserve d'un emplacement dont partie appartient à François Juteau, contenant un arpent et demi de front, sur le chemin du Roi conduisant à la rivière Sainte-Thérèse, joignant d'un côté au nord et à François Filiion, et de l'autre au défendeur, et contenant en totalité environ trois arpens en superficie... A la porte de l'église de la dite paroisse, le mardi 7 septembre, à 10 heures... 1er mai.

Janvier Dompney Lacroix, contre Jean-Baptiste Gravelle... Un emplacement situé dans la paroisse Ste-Thérèse de Blainville, contenant quatre perches et demi de front, plus au moins, borné en front par le grand chemin, au bout de l'emplacement de Pierre Chartrand, où le dit emplacement a un arpent et une perche de large, courant vers la rivière Ste-Thérèse, joignant d'un côté au sud-ouest à Basile Drome dit Decarreau, et de l'autre côté au nord-est en partie à Pierre Chartrand, et en partie à Pierre Cire, et contenant en tout à-peu-près un arpent en superficie, avec une maison, une étable et d'autres bâties dessus... A la porte de l'église de la dite paroisse, le lundi 7 septembre, à 11 heures... 1er mai.

John Richardson, curateur à la succession vacante de feu George Ellice, contre Nicolas Boyer... Une terre située dans la seigneurie d'Annfield, contenant cinq arpens de front sur quarante-deux arpens et deux perches dans la ligne du nord-est, et quarante-un arpens et huit perches dans la ligne du sud-ouest, de profondeur, et formant au total deux cents neuf arpens et deux perches en superficie, bornée en front par le lac S.-Louis, dans la profondeur par les terres de la concession appelée la Beauce, d'un côté par Charles Gravelle, et de l'autre côté par Louis Bougis, avec une maison de bois, grange et étable dessus. 2. Une terre située dans la susdite seigneurie, même concession, désignée lot numéro 27 dans Annfield, contenant environ soixante arpens en superficie, bornée en front par le grand chemin qui mène à la rivière Châteaugai, dans la profondeur par les terres du lac S.-Louis, d'un côté par Joseph Gendron, et de l'autre par Antoine Bourbonnois... A la porte de l'église de S.-Clément, le lundi 7 septembre, à 10 heures... 1er mai.

Robertson, Masson et Compagnie contre André Delagrave... 1. Un lopin de terre situé au sud, et sur le grand chemin, près de l'église, dans la paroisse S.-Jean-Baptiste, de figure irrégulière, borné en front par le chemin de roi, dans la profondeur par une grande crique, du côté ouest par une route ou chemin de ligne qui communique avec le chemin de roi des Trente, et de l'autre côté par Pierre Bonin dit Dufresne, et contenant environ quatre-vingt-dix-sept pieds, mesure française, de front, et allant de là en diminuant graduellement dans la profondeur jusqu'à la grande crique par laquelle ledit lopin est borné en arrière, avec une maison de quarante pieds sur trente environ, bâtie en bois, avec une étable et une potasserie contenant six grandes chaudières à potasse, et autres bâties dessus. 2. Un lopin de terre situé dans la paroisse S.-Hilaire, au sud et sur le chemin de roi, contenant trente six pieds de front sur trente-six de profondeur, mesure française, borné en front par le chemin de roi, et dans la profondeur et des deux côtés par Louis Racette ou ses représentants, avec un magasin en bois dessus... A la porte des églises respectives, le lundi 7 septembre, n° 1 à 10 heures, et n° 2 à 1 heure... 1er mai.

Antoine Enn dit Deschamps et Archange Sené sa femme, contre Joseph Sené... 1. Un emplacement situé au côté sud-ouest de la base de S.-Jacques dans la paroisse S.-Jacques, contenant cent trente-cinq pieds de front sur cent quatre-vingts de profondeur, plus ou moins, borné en front par le grand chemin, dans la profondeur et d'un côté par Louis Piquette, et de l'autre côté partie par François Maigron dit Lajeunesse ou ses représentants, et partie par le lot ci-après décrit n° 2, avec une maison, étable et autres bâties. 2. Un emplacement situé dans la dite paroisse, contenant soixante arpens de front sur cent pieds de profondeur, plus ou moins, borné en front par François Maigron dit Lajeunesse ou ses représentants, dans la profondeur par Louis Piquette, du côté sud par le lot ci-dessus décrit n° 1, et de l'autre côté par Pierre Leblanc. 3. Une terre située dans la dite paroisse, fief Martel, contenant quatre arpens de front sur vingt-deux de profondeur, plus ou moins, bornée en front par la ligne de séparation entre les fiefs Martel et Bayolle, dans la profondeur par la ligne de séparation entre le fief Martel et la seigneurie de l'Assomption, d'un côté par Jacques Chaput, et de l'autre par Charles Bellet, avec une maison et une grange en bois dessus. 4. Une terre située dans la dite paroisse, fief Bayolle, contenant trois arpens de front sur vingt-un de profondeur, plus ou moins, bornée en front par la ligne de séparation entre le fief Bayolle et la seigneurie de S.-Sulpice, dans la profondeur par la ligne de séparation entre les fiefs Bayolle et Martel, d'un côté par le lot n° 5, ci-dessus décrit, et de l'autre par Joseph Woolf, avec une maison de bois et une grange de soixante-dix pieds dessus. A la porte de l'église de la dite paroisse, le mardi 2 septembre, à 10 heures... 1er mai.

Napier Christie Burton, contre Isaac J. Wilkie... Un morceau de terre situé dans la seigneurie de Beaujeu, n. 25 dans le second rang au nord du domaine, contenant 4 arpens sur 28, joignant à l'est la ligne entre le premier et second rangs, d'un côté le lot n. 24 et d'autre côté le lot n. 26... A la porte de l'église Ste-Marguerite de Blainville, le mardi 14 septembre, à 10 heures... 7 mai.

Charles Vidal, contre Etienne Deroain... Une terre située dans la paroisse S.-Damas, de 2 arpens sur trente arpens, plus ou moins, au sud-ouest de la route d'Argenteuil, bornée par la dite route, par Laurent Boucher, Jean-Baptiste Casavant et Antoine Tétréau dit Ducharme, avec une maison de bois, une grange et une étable dessus... A la porte de l'église de S.-Damas, le mardi 14 septembre, à 10 heures... 8 mai.

John Forbes et sa femme, contre Gaspard Dagen curateur au délaissement fait par Aber Bagg... Un emplacement situé au bourg de Terrebonne, de l'étendue comprise, tant en front qu'en profondeur, entre la grande rue où il prend sa devanure, le terrain d'ignace Robitaille, où il aboutit, le terrain de David Thompson, et un autre emplacement appartenant ci-devant à Elizabeth Brown épouse de Thomas Johnson, où il joint d'un côté au sud-ouest, et l'emplacement des représentants de Jean-Baptiste Gariépy, où il joint d'autre côté... A la porte de l'église de Terrebonne, le mardi 14 septembre, à 10 heures... 7 mai.

Thomas M'Cord, contre John Leveret Henshaw... Huit emplacements, contigus les uns aux autres, situés dans le fief Nazareth, près de Montréal, chacun de 45 pieds sur 90, le tout formant un front de 360 pieds, borné par la rue Nazareth, la rue S.-Gabriel, le n. 108 et le dit M'Cord; les dits lots distingués par les n. 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115 et 116, et chargés du paiement d'une rente perpétuelle et non rachetable de trois livres, cours actuel, chacun, payables au premier mai de chaque année, au dit Thomas M'Cord, ou ses ayans causes, jusqu'au 29 septembre 1890, et après cette période à l'Hôtel-Dieu de Montréal... Au bureau du schérif, le mercredi 15 septembre, à 11 heures... 8 mai.

Napier Christie Burton, contre Samuel Holton... Une pièce de terre en la seigneurie de Lacolle, désignée n. 17, dans le quatrième rang, contenant 4 arpens sur 28, plus ou moins, bornée en front à l'est par le cordon qui sépare le quatrième rang du troisième, à l'ouest par le cordon qui sépare le quatrième du cinquième rang, au sud par William Robertson, et au nord par Darius Loomer, avec une maison en bois dessus... A la porte de l'église Ste-Marguerite de Blainville, le mardi 14 septembre, à 10 heures... 13 mai.

Austin Cuivillier, contre George Stanley, curateur à la succession vacante de feu Richard Hart... Les lots n. 13, 14, 15, 16 et 17, dans le troisième rang de la seigneurie de Léry, contenant chacun 4 arpens sur trente arpens, et formant ensemble 20 arpens sur trente, plus ou moins, borné par le chemin qui conduit de Napierville à l'île aux noix, les terres non concédées, la terre d'un nommé Webster, et la terre d'un nommé James Stevenson, et y ayant une petite maison et une écurie sur le lot n. 17... A la porte de l'église Ste-Marguerite de Blainville, le mardi 21 septembre, à 11 heures... 13 mai.

Laurent Leroux, contre Pierre et Louis Dupuis... Une terre située dans la paroisse S.-Jacques, seigneurie S.-Sulpice, contenant 3 arpens sur 30, bornée par la rive nord du ruisseau S.-Jacques, la route des Fortifications, Antoine Richard, et François Langlois dit Lachapelle, avec deux maisons, atelier, laiterie, grange, étable en bois dessus... A la porte de l'église de S.-Jacques, le mardi 21 septembre à 10 heures... 13 mai.

Benjamin Beupré, contre Robert Lecavallier... 1. Un emplacement situé dans le bourg de l'Assomption, seigneurie S.-Sulpice, contenant à peu près 90 pieds de front sur la profondeur depuis la rue S.-Pierre en courant vers la rue S.-Jacques, borné d'un côté par la rue S.-Joseph et de l'autre côté partie par le dit Beupré et partie par Charles Desquid dit Picard, avec une maison à deux étages en pierre, le rez de chaussée de laquelle est une boutique, un hangar dans lequel est un moulin à tan, et autres bâties dessus. 2. Un emplacement situé dans le dit bourg, contenant 90 pieds sur 110 pieds, borné par la rue S.-Jacques, Pierre Gariépy, la rue S.-Joseph et les représentants Jean-Baptiste Sarazin père, avec une maison en bois dessus. 3. Un lopin de terre de figure irrégulière, situé dans le dit bourg, contenant environ 80 pieds sur 80, borné par la rue S.-Pierre, Joseph-Edouard Faribault, la rue S.-Joseph, et Louis-Amable Cazeneuve père. 4. Un emplacement situé dans le dit bourg, étant le n. 157, contenant 90 pieds sur 166, borné par la rue l'Ange-Gardiens, l'emplacement ci-après n. 6, la rue S.-Eustache, et Pierre Bélanger. 5. Un emplacement situé dans le dit bourg, étant le n. 158, contenant 90 pieds sur 166, borné par la rue S.-Jacques, Pierre Bélanger, la rue S.-Hubert, et l'emplacement ci-après décrit n. 6. 6. Un emplacement situé dans le dit bourg, étant le n. 159, contenant 90 pieds sur 166, borné par la rue S.-Jacques, l'emplacement ci-dessus décrit n. 4, la rue S.-Eustache, et le lot n. 160. 7. Une terre située à l'Assomption, contenant un arpent de front sur la profondeur depuis la rivière l'Assomption jusqu'à la grande ligne, bornée au sud-ouest par Joseph Fiacid dit Laramée, et de l'autre côté par Thomas Bedard... A la porte de l'église S.-Pierre du Portage, le lundi 21 septembre, à 10 heures... 13 mai.

Louis Roi Portelance, contre Thomas Hunter... Un terrain de figure irrégulière, situé dans la cité de Montréal, proche de la rue S.-Pierre, contenant 64 pieds le long du terrain d'Iraiah Bangs, 5 pieds 9 pouces sur le terrain de MM. Maillands, Garden et Andjio, neuf pieds trois pouces sur la propriété de John Stephenson ou ses représentants, et 64 pieds sur le restant du terrain du dit Iraiah Bangs, le tout plus ou moins... Au bureau du schérif, le lundi 21 septembre, à 10 heures... 13 mai.

Nahum Moxer, contre Hippolyte Lafont... Trois lots de terre situés dans le faubourg Ste-Anne de Montréal, bornés en front par la rue Wellington, au nord-est par la rue Saint-George du sud, de l'autre côté au sud-ouest par David Pattee, et dans la profondeur par Thomas M'Cord, les dits lots mesurant 90 pds sur la rue Wellington, 149 pds sur la ligne du côté nord-est, 124 pds du côté du sud-ouest et 90 pds dans le fond, formant 12,735 pds, plus ou moins, en superficie, et chargés du paiement de rentes foncières perpétuelles et non rachetables au montant de trois livres, cours actuel, par 4,050 pds en superficie, ce qui se monte pour les trois lots à la somme de neuf livres huit schellings huit deniers, à être payés le premier mai, chaque année, à Thomas M'Cord, ses ayans ou ayant cause, jusqu'au 29 septembre 1890, et de là en avant à l'Hôtel-Dieu de Montréal... Au bureau du schérif, le mercredi 22 septembre, à 11 heures... 13 mai.

Décret volontaire sur James Henry Lamb... Un emplacement situé dans la rue Notre-Dame de Montréal, au coin nord de la place d'armes, contenant en front, sur la dite rue, 59 pieds et demi, en profondeur sur le côté joignant la dite place d'armes 58 pieds et demi, joignant de l'autre côté les représentants de feu Henri Mairand, et dans la profondeur la propriété de Thomas Oakes ou ses représentants, avec une maison en pierre à deux étages, un magasin de pierre, et d'autres bâties dessus; avec le droit de mitoyenneté dans un mur bâti sur le derrière du dit emplacement et qui en sépare une partie de la propriété des représentants Thomas Oakes, jusqu'à la hauteur de dix pieds, au-dessus de laquelle le mur appartient entièrement audit emplacement, lequel le dit James Henry Lamb a acheté de Michel Scott... Au bureau du schérif, le mardi 21 septembre, à 1 heure... 13 mai.

Robert Yarker, contre Joseph Chapman de Montréal... Un lot de terre ou prairie situé dans le village S.-Henri, paroisse de Montréal, contenant 1 arpent 30 pieds, ou environ, de large, sur quatorze arpens, plus ou moins, de profondeur, bornée à un bout par Jean-Baptiste Turcott, Raphaël Martini dit la Douceur, et Jean-Baptiste S.-Denis ou ses représentants, à l'autre bout par les héritiers de feu John Gregory, d'un côté par Germain Lefebvre, et de l'autre côté par la veuve Ducharme ou ses représentants, avec une petite grange dessus... Au bureau du schérif, le mercredi 22 septembre, à 10 heures... 13 mai.

Décret volontaire sur Jean-Marie Mondelet... Un terrain sis au faubourg Ste-Anne de Montréal, comprenant les lots n. 25, 26, 27 et 28, de 97 pds de front de la rue Wellington, sur 195 pds de profondeur dans ligne joignant les n. 17, 18, 19 et 21, dont 62 pds sur le front de la rue nommée Queen street, et de 90 pds de front sur la ligne joignant le n. 24; le dit terrain de forme irrégulière, et comprenant 16,200 pds, plus ou moins, en superficie; qu'il a acquis de William Griffin et sa femme, à la charge des droits seigneuriaux pour l'avenir, comme aussi d'une rente annuelle à titre de constitut, de douze livres

cours actuel, payable à Thomas M'Cord, au premier mai de chaque année, à commencer au premier mai 1825, avec la condition que sur le prix de l'achat des dits lots il sera distrait la somme de cinquante deux livres dix schellings pour les lods et ventes dus aux seigneurs de Montréal, et celle de cent vingt livres pour les arrérages de la rente constituée due au dit Thomas M'Cord... Au bureau du schérif, le mercredi 22 septembre, à 1 heure... 15 mai.

Thomas Quilliam, contre Toussaint Leriger dit Laplante... Un lot de terre situé dans la paroisse S.-Constant, contenant 1 arpent et demi de front sur 30 arpens de profondeur, formant 45 arpens en superficie, borné en front par le chemin de Roi, à l'est par des terres non concédées, au nord et au sud par Jean-Baptiste Laplante père... A la porte de l'église de S.-Constant, le mercredi 22 septembre, à 10 heures... 13 mai.

Elizabeth Stevens Babuty, contre George Davies... Un emplacement situé dans la ville de S.-Jean, n. 4 sur la rue Water, borné en profondeur par la baronne de Longueuil, d'un côté au nord par Elizabeth S. Babuty, et de l'autre côté par les héritiers Bingham, ayant le dit lot 72 pds de front, sur 140 de profondeur, et contenant 32 perches en superficie... A la porte de l'église de S.-Luc, le jeudi 23 septembre, à 9h... 15 mai.

Pierre Dufresne et Marie Berthelot son épouse, contre Benjamin Berthelot, curateur au délaissement fait par Thomas James Plunkett... La juste moitié d'une terre située à la côte Ste-Catherine, paroisse de Montréal, d'environ 4 arpens sur 33, prenant par devant la totalité à Antoine Labrèche représentant Coursel dit Chevalier, par derrière partie à Amable Meilleur et partie au nommé Cerré, tenant d'un côté au sieur Henshaw, et d'autre côté à dame veuve Joseph Perrault ou ses représentants, à prendre la dite moitié au côté du sud-ouest, joignant le dit sieur Henshaw, avec une maison en pierre, une grange dont le bas est en pierre et le haut en bois, et un pressoir aussi partie en pierre et partie en bois, construits sur la dite moitié de terre. 2. La juste moitié d'un lopin de terre situé en la paroisse de la Visitation du Saut-au-Recollet, d'un arpent de front sur 38 de profondeur, plus au moins, prenant par devant à la rivière des Prairies, par derrière à Louis Beaubien, tenant d'un côté à Luc Crevier, et de l'autre côté à la veuve David, à prendre la dite moitié du côté sud-ouest, joignant le dit Luc Crevier... Au bureau du schérif, le mardi 21 septembre, à 10 heures... 13 mai.

Agathe Dumas, veuve Fleming, contre Jacques Terroux, curateur à la succession vacante de feu Hiram Nichols... Un emplacement situé en la ville de Montréal, au côté S.-Louis, faubourg S.-Laurent, à prendre à 24 pds, mesure angloise, au nord-est du solage de la maison construite sur le terrain, auquel point sera fixée la ligne de profondeur du dit terrain, gagnant au nord-est par un angle droit ou de 90 degrés avec le front de la rue Bleury, à laquelle le dit terrain joint par devant; par derrière à la veuve Platt, d'un côté au nord-ouest à la dite Agathe Dumas, d'autre côté au sud-est au sieur Castonguay, avec une maison et écurie dessus... Au bureau du schérif, le mardi 21 septembre, à 11 heures... 13 mai.

David David, contre Pierre Bouthillier... Une terre située dans la paroisse de S.-Athanasie, contenant 2 arpens sur 30, bornée par la rivière Richelieu, Antoine Vandale, Antoine David, et Jean-Baptiste Parant, avec une maison en bois et autres petites bâties dessus... A la porte de l'église de Saint-Athanasie, le jeudi 23 septembre, à 1 heure... 15 mai.

Michel Montmarquet et sa femme, contre Joseph Robitaille, comme ayant épousé Agathe L'huissier veuve Jean-Baptiste Racine... 1. Une terre située dans la paroisse S.-Hyacinthe, concession du Point-du-jour, contenant 1 arpent 3 quarts et demi, sur 30 arpens, bornée par le chemin de front, Michel Bourgeois, Michel Bergeron, et les mineurs Jean-Baptiste Racine, avec une maison, grange et autres bâties dessus. 2. Un lot de terre sis dans la paroisse S.-Hyacinthe, concession S.-André, contenant 1 arpent sur 30, plus ou moins, borné par le chemin de front, Charles Chabotte, Joseph Racine, et les mineurs Jean-Baptiste Racine. 3. Un lot de terre situé dans la dite paroisse, concession Ste-Rose, contenant 1 arpent 3 perches sur 30 arpens, borné par le chemin de front, le ruisseau Rouge, et Jacques Racine; sujet à la réserve de couper du bois sur un demi-arpent dans le fond et au coin du côté sud d'icelui... A la porte de l'église de S.-Hyacinthe, le mardi 21 septembre, à 10 heures... 13 mai.

Décret volontaire sur Jean-Baptiste Dubreuil... Un lopin de terre situé à la Pointe-aux-Trembles, savoir, tout le terrain qui se trouve depuis la ligne de séparation entre Joseph Brien dit Desrochers et Charles Bréard dit Laroche et son épouse, à gagner la ligne de séparation de la veuve Pierre Dubreuil, lequel Brien Desrochers ne doit avoir que 2 arpens et un quart de front, à partir de la ligne de François Desnoyers dit Lajeunesse, représentant Jean-Baptiste Millard, les dits Charles Bréard et son épouse ayant vendu cette quantité de terre au dit Brien Desrochers; le dit lopin de terre borné en front par le fleuve, en profondeur partie par le dit François Desnoyers et partie par la rivière des Prairies, ayant environ 20 arpens de profondeur dans la ligne joignant Joseph Brien Desrochers, et dans la ligne qui joint la veuve Dubreuil tout le terrain d'une rivière à l'autre, avec une maison de pierre, grange, étables et autres bâties dessus construits; qu'il a acquis de Charles Bréard dit Laroche, et Marie-Magdelaine Dubreuil son épouse... A la porte de l'église de la Pointe-aux-Trembles, le mercredi 22 septembre, à 10 heures... 13 mai.

Jean-Marie Gaudieux contre Dominique Chodillon... Un terrain situé dans la côte S.-Léonard, paroisse de la Pointe-aux-Trembles, contenant trois quarts d'arpent de front 30 arpens, borné par Paul Monarque, Joseph Dubuc, Joseph Chevandier dit Lépine, Joseph Brien Desrochers, et contenant 22 arpens et demi en superficie. A la porte de l'église de la susdite paroisse, le mardi 28 septembre, à 10 heures... 22 mai.

Félicx Dautre, contre Antoine Bigras... Une terre située dans la côte S.-Hyacinthe, paroisse Ste-Scotastique, ci-devant S.-Benoit, contenant 3 arpens sur environ 55, bornée par le chemin de roi, la ligne seigneuriale d'Argenteuil, Joachim Lé-gault et Pierre Laurin, avec une maison en bois, grange et autres bâties. A la porte de l'église de la susdite paroisse, le mardi 28 septembre, à 10 heures... 22 mai.

Amable Martineau, contre James Frederick Mittleberger... Un emplacement situé dans la paroisse de S.-Sulpice, contenant 1 arpent et 1 quart sur 2 arpens et 1 quart, plus ou moins, borné par le fleuve S.-Laurent, Pierre Cour, un chemin de ligne qui conduit à l'Assomption, et Basile Papin fils, ou ses représentants, avec une maison, hangar, écurie et laiterie en bois dessus... A la porte de l'église de S.-Sulpice, le mardi 28 septembre, à 10 heures... 22 mai.

Andrew William Ruinsford, contre Daniel Farley... Quatre emplacements contigus situés dans le village des Cascades, paroisses S.-Michel de Vaudreuil, désignés n. 1, 2, 3 et 4, bornés par la rue Ste Julie, l'emplacement n. 5 sur la rue Saint Charles, la rivière Ottawa, et la rue S.-Charles, avec une maison en pierre dessus... A la porte de l'église de la dite paroisse, le mardi 28 septembre, à 10 heures... 22 mai.

Jacques Philippe Saxeuse de Beaujeu contre Jean Baptiste Poudret dit Lavigne et sa femme... Une terre située en la côte S.-Dominique, paroisse S.-Joseph de Soulanges, contenant 3 arpens sur 28 arpens, borné au chemin de la dite côte, aux terres de la côte Emmanuel, à Guillaume Bray, et à Joseph Ranger, représentant Quessel, et les bâties dessus. A la porte de l'église de la dite paroisse, le mercredi 29 septembre, à 11 heures... 22 mai.

Pierre Prevost, contre Joseph Pascal Trudelle... Deux emplacements contigus, sis au bourg de Boucherville, dont un de 72 pds carrés et l'autre 92 pds de front sur 100 pds de profondeur, le tout sans garantie de mesure précise, bornés à la rue S.-René, à la rue Notre-Dame, à la rue S.-Charles, et à Etienne Desmarceaux, avec une maison partie en bois et partie en pierre, un hangar à bled, une écurie et autres bâties. 2. Trois emplacements de 90 pds carrés chacun, bornés par la rue S.-René, Thomas Verchères de Boucherville, Mide de Boucherville et M. Vigneau, en jardin. 3. Une terre située dans la paroisse de Boucherville, d'un arpent et demi sur 25 arpens, borné par le fleuve, le chemin du Pays B. Ilé, Jacques Vieau, et Jean Baptiste Vieau... A la porte de l'église de Boucherville, le lundi 4 octobre, à 10 heures... 29 mai.

Basile Vincolette, contre Nicolas Roussin... Une terre située dans la paroisse S.-Mathias, de 6 arpens 3 perches de front au trait carré, sur 27 arpens, plus ou moins, de profondeur, bornée d'un côté par André Bouton, et d'autre côté par Joseph Bessette, avec maison, grange et étable dessus... A la porte de l'église S.-Mathias, le lundi 4 octobre, à 10h... 29 mai.

Jacques Perrault et sa femme, contre Bonaventure Jannet et sa femme... Une terre située au ruisseau des Anges, paroisse S.-Roch, contenant 3 arpens sur 30, bornée par le dit ruisseau, Jean Marie Rochon, Joseph Coiton dit S.-Jean, et François Dubois, avec maison et étable de bois dessus... A la porte de l'église S.-Roch, le lundi 4 octobre, à 11 heures... 29 mai.

Elizabeth Mittleberger veuve George Platt, contre William Warren... Un morceau de terre situé dans la seigneurie Rigaud, borné par la rivière Ottawa, Peter Beers ou représentants, Martin Christler ou représentants, et Andrew Wilman ou représentants, et contenant 70 arpens en superficie, plus ou moins, avec maison, grange, étable, et autres bâties en bois; le dit morceau de terre comprenant le n. 40 dans la première concession et une partie du n. 40 dans la seconde... A la porte de l'église de Rigaud, le lundi 4 octobre, à 10 heures... 20 mai.

Jean Baptiste de Hertel de Rouville, contre Joseph Foy... Une terre située dans la paroisse S.-Jean Baptiste, d'un arpent et demi sur 80 arpens, bornée par Jean-Baptiste Burelle, Pierre Achambault, par la rivière des Hurons, et un nommé Chartrand, avec deux maisons, grange et étable dessus... A la porte de l'église de S.-Jean Baptiste, le lundi 11 octobre, à 11 heures... 5 juin.

Joseph Beauchamp, contre Héphte Beauchamp... Un emplacement situé dans la paroisse de Varennes, d'un arpent quatre, plus ou moins, borné par Charles Decelles, Augustin Gauthier, la petite rivière dite Notre Dame, et le grand chemin de roi, enclous en planches, avec maison, hangar, grenier à bled et écurie de bois dessus... A la porte de l'église de Varennes, le lundi 11 octobre, à 10 heures... 5 juin.

Solomon Johnson, contre Omie Lagrange... Un morceau de terre situé dans la seigneurie S.-Armand, faisant partie du lot 55, borné par les terres de S.-John Kraus, et par la ligne qui sépare le township de Dunham de la seigneurie S.-Armand, et supposé contenir environ 52 arpens en superficie, avec maison en bois, grange, hangar et autres bâties... A la porte de l'église de la paroisse S.-Paul, le lundi 11 octobre, à 10 h... 5 juin.

William Stephens, contre George Moffatt... 1. Une terre située dans la paroisse de Montréal, côté S.-Paul, d'environ 5 arpens sur 20, bornée en front au niveau des plus hautes eaux du petit lac S.-Pierre, dans la profondeur par les représentants Nicolas Lefevre, d'un côté par la terre ci-après décrite et par Henry Aussem, et de l'autre par les représentants veuve Debien, avec une grange et une petite maison de bois dessus. 2. Une terre située au sud dit lieu, contenant environ 150 arpens en superficie, et de figure irrégulière, bornée en front par le petit lac S.-Pierre, dans la profondeur et d'un côté par la terre ci-dessus décrite et d'autre côté par Henry Aussem, avec maison, grange et autres bâties dessus... Au bureau du schérif, le lundi 11 octobre, à 1 heure... 4 juin.

Jean Desaulles, contre Jean Baptiste Jarret dit Borgard... Une terre située dans la paroisse S.-Hyacinthe, de figure irrégulière, contenant 18 pds de front, et s'élargissant en profondeur jusqu'à la distance de 14 arpens, au bout desquels elle devient large de trois arpens, laquelle largeur elle conserve jusqu'à la distance de 30 arpens à compter du chemin de front du petit rang, et s'étendant en profondeur jusqu'aux terres du grand rang; bornée d'un côté par Antoine Masse et d'autre côté par Alexis Blais, avec deux maisons, grange et écurie dessus... A la porte de l'église de S.-Hyacinthe, le lundi 11 octobre, à 10 heures... 5 juin.

John Skelton, contre James Barron... Une terre située au sud de la rivière du Nord, dans la seigneurie d'Argenteuil, bornée par la dite rivière, Linus Waldron représentant Sinclair, W. Collin et W. Johnston, et contenant 180 arpens, plus ou moins, en superficie, avec une maison et grange en bois, et autres bâties dessus... A la porte de l'église S.-André, le lundi 11 octobre, à 10 heures... 3 juin.

François Leclere, contre Pierre Fréjo dit Laplanche... Une terre située dans la paroisse de S.-Jean Baptiste de Rouville, contenant 2 arpens sur 27, plus ou moins, bornée par le capitaine Vandandaigne, Jean Baptiste Corneau, François Drogue dit Lajoie, et Joseph S.-Ongé, avec une maison, grange et écurie dessus... A la porte de l'église S.-Jean Baptiste le lundi 11 octobre, à 10 heures... 5 juin.

Pierre Hervieux, contre Benjamin Leclaire... Un emplacement situé dans le faubourg S.-Antoine de Montréal, de 33 pds sur 195, tenant par devant à la grande rue du dit faubourg, par derrière et d'un côté au dit Hervieux, et d'autre côté à Benjamin Richotte, avec une maison dessus construite; à la charge par l'adjudicataire de creuser, dans le délai de quinze jours à compter du jour de l'adjudication, au dessous de la fontaine qui existe sur le dit emplacement, un puis de douze pds de profondeur, qui sera maçonné suivant l'usage, et dont les murs s'élèveront un pied au-dessus de terre, et encore à la charge de boucher le canal ou les canaux qui conduisent l'eau de la dite fontaine sur le dit lot, et dans le cas où le dit puis étant ainsi creusé, les eaux de la dite fontaine s'élèveroient assez haut pour s'écouler sur le dit emplacement et l'inonder, alors de faire et entretenir seul et à ses frais un canal ou fossé couvert, lequel passera en droite ligne à travers le dit lot de terre et à dix pds de clôture du dit Richotte, pour conduire les eaux du dit emplacement sur le terrain voisin, appartenant à Louis Guy, sans pouvoir faire à l'avenir sur le dit emplacement aucun ouvrage de main d'homme qui puisse préjudicier au dit Hervieux; et en outre à la charge de fournir, dans le même délai, pour faire un passage moyen entre lui et le dit Hervieux, cinq pds de large du dit emplacement, sur la profondeur de 30 pds partant de l'alignement de la rue, et au bout de la dite profondeur la moitié d'un angle dont le sommet sera à douze pds de la dite profondeur, dans la ligne mitoyenne entre lui et le dit Hervieux, et de faire et entretenir en bon état, le long du dit passage, une clôture pleine en planches, de dix pds de hauteur hors de terre, et de faire et maintenir en bon état une porte-cochère sur son côté du dit angle, et de faire et entretenir en bon état sa juste moitié de la clôture mitoyenne entre lui et le dit Hervieux, qui reste à faire, en y faisant et entretenant une clôture pleine en bonnes planches de dix pds de hauteur hors de terre, au lieu de la clôture à la charge du dit Leclaire, qui n'a point dix pds de hauteur... Au bureau du schérif, le lundi 11 octobre, à 11 heures... 3 juin.

Thomas M'Cord, contre Joshua Henshaw... Trois lots de terre situés faubourg S.-Anne de Montréal, distingués n. 65, 66 et 74, comme suit, n. 65 borné par la rue du Prince, le lot n. 64, le lot n. 66 et le lot n. 73, et contenant 4076 pds en superficie; n. 66 borné par la rue Guillaume, la rue du Prince, le n. 74, et le n. 65, et contenant 4256 pds huit pds en superficie; et n. 74 borné par la rue Guillaume, la rue George, le lot n. 66 et le lot n. 73, et contenant 5392 pds en superficie, chacun des dits lots sujet à une rente annuelle et non rachetable de 3 livres cours actuel pour chaque superficie de 4050 pds; faisant pour n. 65 £3 0 4; pour n. 66 £3 3 0; et pour n. 74 £3 19 10; les dites rentes payables au premier nombre de chaque année, au dit Thomas M'Cord, ses héritiers et ayans cause... Au bureau du schérif, le lundi 12 octobre, à 11 heures... 5 juin.

Josias Millur, contre Thomas Torrance... Un emplacement situé à la côte à Barron, proche Montréal, d'un arpent sur 5, borné par la rue Ste Marie ou Sherbrook, les héritiers Jean Baptiste Durocher, et les représentants James McGill, avec une maison en bois, et un verger enclous en planches... Au bureau du schérif, le mardi 12 octobre... 5 juin.

Josias Wurtele, contre Tobias Ritters... Une terre située en la seigneurie de la rivière David, d'un arpent et demi de front sur 25 arpens de profondeur, tenant par devant à la rivière David, joignant d'un côté à Joseph Arelle, et d'autre côté à Josias Wurtele, avec maison et autres bâties dessus construits; la dite terre sujette à toutes les charges portées au contrat de concession d'icelle... A la porte de l'église S.-Michel d'Yamaska, le lundi 4 octobre, à 10 heures... 26 mai.

THE ROMAN CATHOLIC CLERGY OF LOWER CANADA AND THE SETTLEMENT OF THE CROWN LANDS.

(Continued.)

Having shown that the charges of Contradiction, False Statement of Facts, Ignorance, and strong hostile feelings against every thing English and attachment to France, made by the Canadian Reviewer, against the Roman Catholic Curates of Lower Canada, amounted to nothing but gratuitous abuse of that body of men, attempted to be supported by mis-representations of the expression and meaning of some of their letters, and absolute falsification of others, it is hardly necessary to make any observation on the concluding charge of "attachment to old customs and prejudices, and consequent hostility to improvement."

The general assertion of attachment to old customs and prejudices, which is so frequently made in respect to the Canadians, may however be entitled to some remark: An attachment to old customs and prejudices is not itself bad, nor does it necessarily imply hostility to improvement. For this attachment to be blameful, the custom must be bad, the prejudice pernicious. Custom and prejudice are the rules of guidance, the criterion of judging of the great majority of mankind. During the short period of our existence, we are almost compelled to take for right the customs which are established by the long lapse of ages, by that which have gone before us, our own sphere of experience, so limited, our minds so imperfect, that the greatest part of our knowledge is little better than prejudice, derived from instructions founded on the experience and observations of others. He is a very unwise man, and apt to be a very bad one, who has not a strong attachment to old customs and prejudices. He is little better than a child in wisdom, with all the strength and passions of a man. This attachment ought not, however, to preclude improvements, or any man, however, or any set of men, to attempt to force his or their old customs or prejudices, or pretended improvement on another, as an act springing from the same source of tyranny and persecution which has disgraced every part of the old world, which exists every where on the breast of man, but which, thank God, is not likely to produce such pernicious consequences in this portion of the new world. To avoid every thing having such a tendency is an improvement, which might be fairly recommended to the Reviewer, and a few others, and which has long ago been adopted by the Canadian Clergy and the great mass of the people of Lower-Canada.

The Curates did not volunteer the information given in their letters to the Chairman of the Committee of the House of Assembly on the Crown Lands; they were called upon by the Committee, and it is evident they generally gave their information with some reluctance. Of about one hundred and fifty Curates in the Province, only ninety-three appear to have answered the queries that were made of them. Their answers, generally, for their precision, correctness of information, and style of composition, would not be creditable to the Clergy of any other Country. The Reviewer may talk about the "more than sovereign influence of the Clergy over the minds of the people," about the "thralldom" in which the latter are held, he may invent apologies for the most liberal and ungentlemanlike abuse of individuals and of a whole body of men, but he cannot alter one fact. The Curates' letters are before the Public. They are a true record of facts, and a faithful expression of the opinions of nearly the whole of the agricultural classes in this Province, forming about nine tenths of the population.

The ninety-three Curates who gave in their answers, generally agree:

1. That the Farms are very much divided since they were originally granted, the major part consisting of less than three arpents by thirty.

2. That the rate of granting Land by the Seigneurs has been very generally increased since 1759; and that in other respects the existing Laws for promoting the Settlement of the Country have not been enforced.

3. That little good land or none remains ungranted in many of the Seigneuries.

4. That in several Seigneuries where there is good land to be granted, little has been done by Surveys and Roads to facilitate their being taken up; but where any facilities are given and the quills rent is moderate, the lands are sold rapidly.

5. That there are great numbers of young men in the Parishes brought up to agriculture, and who are in want of New Lands.

6. That many persons of that description, have emigrated to a great distance to take up Lands in the Seigneuries of other Districts, and others proceeded to the Towns, and entered upon other employments, and many of them, become mere day labourers, having built upon House Lots in the country parts.

7. That none or very few emigrate from the Parishes to the Townships, although many of the Settlements have extended back to Townships of good land, upon which there are few or no actual settlers.

8. The causes generally assigned for the Townships not being settled upon, are:

1. The nature of the Tenure not being generally understood by the Canadian Farmers, who the tenure in Rature is known, and the people satisfied with it.

2. The Distance, want of Roads, and want of Means.

3. The manner in which the Townships have been laid out, especially the Reserves, the whole of the joint and public labour and charges for these lands, being thrown on the Settlers in their neighbourhood, these reserves still remaining unsettled, and threatening to be a lasting nuisance to the settler.

4. The high price required for Township lands, by the holders from the Crown; the nearest and best tracts being generally granted long ago, although not settled; frequently they are possessed by persons who are not known, or are absent from the country, and the difficulties, delays, and expenses that must be incurred to obtain Grants from Government.

5. The impossibility under all these circumstances of making Settlements where the settlers can have the benefit of neighbourhood, and particularly religious assistance and instruction.

It is not surprising, that various other opinions on this subject should exist among the Canadian farmers; and even among the ninety-three Curates. Some think that advances ought to be made to persons willing to take up new lands; many object to the mixture of settlers not acquainted with one another's customs and language, &c. Several complain of the Reserves for a Protestant Clergy, while none are made for Catholics. A social disposition among the Canadians, attachment to the place of birth, relations and neighbours, a repugnance to settle otherwise than among Catholics, to settle a long strangers, among Americans, is frequently mentioned. It is also stated that Americans have been preferred to Canadians in granting Crown Lands, and no encouragement given for the latter to settle on them. Refusal on the part of Government to grant; easier to pay a small annual rent than to find the price of a Lot; dislike to work on land, which the settler is not sure of being able to pay, are also spoken of.

The following is the mode in which it is stated the extension of the Settlements in the Seigneuries has taken place: "It is the father that generally procures land for his sons; having commonly several, he does not mean to purchase lands held in free and common socage; he takes from the Seigneur two or three lands; at spare times he works on them with his children, and in three or four years the lands are brought into a state sufficient to support the new settler." Blairfield containing 7200 Acres, and St. Benoit containing 5600, and many other new Parishes appear to have been settled in this way, since the year 1734, without noise, cost or trouble to the Government, or any other exertions but those of the farmers themselves.

The intention of the French Government prior to 1759, and of the British Government since that time, has been that the settlement of the country should not be impeded. The French Government adopted the mode of making large Grants to Individuals, subject to settlement and re-granting to all applicants engaging to become actual settlers, at a rate and on conditions which appear to have been determined; and which were probably not more than a fair remuneration for expenses and trouble of the original Grantee. On his failure to perform his part, the Government itself granted the land to the applicant, or resumed the original grant. The British Government determined finally (about 1791) to grant in small tracts, to intending settlers, on condition of actual settlement; in fact doing itself that part of the duty which the Seigneurs were to do under the French Government.

The object of the settler, is to have a secure title in perpetuity, to a sufficient portion of Waste Lands, in the least expensive mode, and on the easiest terms. The mode, or the name by which the Grant is known, is of no importance to him. It was the intention of the French Government, and is the intention of the British Government, that the settler's object should be attained.

The complaints of the people lie entirely against the abuses which have been suffered to prevail under both modes. Many Seigneurs exact new and extraordinary rents, and conditions, and these abuses have not been sufficiently repressed. The Surveyor General of the Province states the whole amount of Township Lands granted by the Colonial Government of Lower Canada, in free and common socage, between 1795 and 1814, as exceeding Two Millions of Acres. The same gentleman states, last winter, the whole of the lands in the Townships at about twenty thousand souls. In 1814, the amount could not exceed twenty thousand souls, so that for each person, man, woman and child, actually resident in the Townships, there was more than a hundred acres granted away by the Crown, or at the rate of six or seven hundred acres for each family. Many of the persons who now hold these waste lands, interspersed in all the best situations for settlement, are, either resident out of the Province, or not to be found by persons wishing to become actual settlers, and a safe title is not always to be procured. If the proprietor is found, although he has made no settlement, or hardly any disbursement, he asks a price or rent which is utterly impossible for the actual settler to engage to pay, without certain ruin; and the lands which ought still to be in the hands of the Crown, are given away gratuitously, to an applicant being a British subject and actually settling on the land. The evil is now becoming one of

the first magnitude, it is beginning severely to affect the growth and prosperity of the Province, and the happiness of the people.

The matter has, however, become a subject of enquiry in the Legislature. The Government itself is anxious to find out a remedy; and it is to be hoped it is not far distant; but of a very different character from that suggested by the Canadian Reviewer.

A. P. D. 28th Aug. 1824. (To be continued.)

ARRIVAL OF GENERAL LA FAYETTE.

New York August 18. Arra 17—Yesterday, at an early hour, the whole city was in a bustle, almost every man, woman and child being engaged in preparing to witness the landing of our much respected Guest. Between 9 and 10 o'clock, there was a general shutting of shops, stores and counting houses, and all business was suspended for the day. The ringing of bells, the roar of cannon, and the display of the National flag at all the public places, and on board the shipping, proclaimed that it was a day of joy in which all were anxious to partake. Before 12 o'clock, the Battery, the adjoining wharves, and every place commanding a view of the passage from Staten Island, were crowded to excess. It was computed that between 50 & 70,000 persons, including the troops, were upon the Battery, which was filled to overflowing. This elegant promenade, since its enlargement, is supposed to be capable of holding nearly the whole population of this city, but a wide space of a large portion of the front was occupied by the brigade of Artillery and other troops. The Castle Garden and gallery were alike crowded.

Between 10 and 11 o'clock, the steam ship Robert Fulton, manned by about 200 U. S. seamen, and decorated with the flags of every nation, sailed for Staten Island. She was followed by the steam boats Chancellor Livingston, Ellsworth, Connecticut, Nautilus, Bellona, and others, all crowded with passengers, decorated with flags, and enlivened by bands of music.

The Committee of Arrangement of the Corporation, the Generals and other officers of the U. S. Army, the officers of the Navy, the Mayor, the members of the Executive Councils of the Militia—the President of the Chamber of Commerce, the Committee from the Society of Cincinnati, proceeded in the Chancellor Livingston, which exhibited only the flags of the U. States and of the State of New York.

About 1 o'clock, Gen. LA FAYETTE embarked at Staten Island on board the Chancellor Livingston. This was announced by a salute from Fort La Fayette, and from the steam ship Robert Fulton. The procession then moved for the city, and as they approached, it presented one of the most beautiful and interesting scenes ever witnessed. The Robert Fulton led the van, and was followed by the Chancellor Livingston, escorted by four other elegant steam boats all decorated in the gayest manner. But what added much to the effect, was the ship Columbus, (in which the General came passenger,) which followed in the rear, towed by two steam boats, and beautifully ornamented with colors, as if proud of the service she had performed. These were followed by myriads of smaller vessels and boats filled with passengers—the whole exhibiting perhaps an elegant aquatic view as ever displayed. Salutes were fired from the forts at the Islands as the General passed.

About 2 o'clock the General landed at the Battery, where he was received by a salute from the troops, and the huzzas, and hearty, and long continued cheers of the immense throng which had assembled there to welcome him to our shores. It is impossible to describe the enthusiasm of joy that was expressed with great sincerity by the multitude. Here the General had a fair specimen of the affection and respect which is felt by every individual to the remotest extremities of our extended country. The General was moved by these expressions of attachment—He bowed almost continually to the people.

After resting about 20 minutes in the Castle Garden, he proceeded in an elegant barouche and four, through Broadway to the City Hall, accompanied by Gen. Morton, and escorted by the dragoons, and troops. The doors, windows, balconies, and even the roofs of the houses on this route were filled with ladies, all welcoming the General as he passed, by their smiles and the waving of their handkerchiefs.

Arrived at the City Hall, the March was conducted by the Committee to the Common Council Chamber, where the Corporation were assembled. The members of the Common Council rose on his entrance, and being presented by the Chairman, Alderman Zabriske, to the Mayor, his Honor addressed him in the following speech:—

General—In the name of the municipal authority of the city, I bid you a sincere welcome to the shores of a country of whose freedom and happiness you will ever be considered one of the most honored and beloved founders.

Your only contemporaries in arms, of whom indeed few remain, have not forgotten, and their poverty will never forget, the YOUNG and GALLANT FRENCHMAN who consecrated his youth, his talents, his fortune, and his exertions to their cause—who exposed his life—who shed his blood—that they might become free & happy. They will recollect with profound emotion, so long as they remain worthy of their liberties and enjoy, and the exertions made to obtain them, that you came to them in the darkest period of their struggle—that you linked your fortune with theirs, when it seemed almost hopeless—that you shared in the dangers, privations and sufferings of that bitter struggle, nor quitted them for a moment, till it was consummated on the glorious field of Yorktown. Half a century has elapsed since that great event, and in that time your name has become as dear to the friends, as inseparable connected with the cause of freedom, in the old, as in the new world.

The people of the United States have look up to you as to one of their most honored parents—the country cherishes you as one of the most beloved of her sons. I hope and trust, sir, that not only the present, but the future, conduct of my countrymen, to the latest period of time, will, among other standards, relate to the unjust imputation, that Republics are always ungrateful to their benefactors.

In behalf of my fellow citizens of New York, and speaking the warm and universal sentiments of the whole people of the United States, I repeat your welcome to our common country. Permit me to add that the moment of my life, to which I shall look back with the greatest pleasure and pride, will be that in which it fell to my lot to be an organ for expressing, however feebly, a Nation's gratitude.

To which the General made the following reply:—

Sir—While I am so affectionately received by the Citizens of New York, and their worthy representatives, I feel myself overwhelmed with inexpressible emotions. The sight of the American shore, after so long an absence; the recollection of the many respected friends and dear companions, no more to be found on this land; the pleasure to recognize those who have survived; this immense concourse of a free Republican population who so kindly welcome me; the admirable appearance of the troops, the presence of a corps of the National Army have excited sentiments to which no human language can be adequate. You have, on pleased, sir, to allude to the happiest times, the unalloyed enjoyments of my public life; it is the pride of my heart to have been one of the earliest adopted Sons of America. I am proud also to add, that upwards of 40 years ago, I have been particularly honored with the friendship of the illustrious Mr. Mayor. I beg you, Gentlemen, to accept yourselves, and to transmit to the citizens of New York, the homage of my profound and everlasting gratitude, devotion and respect.

We observe that our citizens generally have mounted the Revolutionary cockade, in compliment to Gen. La Fayette.

Late from Jamaica.—Papers to the 16th July are received at Norfolk. Ten blacks have been sentenced to death for insurrection, and the public mind is tranquil.

The Columbian armed Slooper Parilla, engaged on the first August last the Spanish Brig of War Marinero, and after half an hour's fighting, the Spanish Brig blew up of 80 men, her crew, only 31 were saved. She was bound from Cadiz to the Havannah.

His Britannic Majesty's Schooner Assiduus captured a piratical schooner of 5 guns, the crew escaped to the shore, 6 were however, taken and 2 killed. The crew of the Martha & Jane, an American vessel was found on board the pirate and clothes marked Ralph & Daniel Hart, the property of the two brothers who committed suicide at New-York on the 17th inst.

About the 12th inst. there were several severe thunder gusts in Massachusetts and New-York which did extensive injury and destroyed several lives.

A mine of gold, from which a piece of native gold weighing the extraordinary weight of 52 lbs. was extracted, has been discovered in Aruba, a small Island, belonging to the Dutch near Curaçoa—£150,000 in value were conveyed to Curaçoa, in three weeks prior to the 16th July last, and the government have assumed the management of the mine and appropriated it to itself.

It is perhaps not generally known that diplomatic agents from Havti to France, to obtain a recognition of the independence of the former, by the latter power are now in Europe. Many considerations will, however, operate against any thing of this kind.

The yellow fever has made its appearance both at Charleston and New-Orleans. At the former place physicians had, it is stated in the papers, advised all strangers and others that could, to leave the city.

STEAM-BOATS.—We are glad to learn that Mr. Robert Hamilton, of Queenston, is engaged in building a Steam Boat, for the purpose of navigating the north side of Lake Ontario. The Engine is to be manufactured by Ward, of Montreal.—Upper Canada Herald.

We regret to learn that seven or eight large Rafts of timber and Staves were wrecked on "Hercherim's Point," during the gale of Saturday last. The owners, we believe, are Messrs. Shuter and Wilkins, Everitt, Leavens, Murphy, Fiddler, Allan, and others. The value of the property thus unfortunately wrecked, cannot be less than Nine Thousand Pounds.—Th.

We are informed that the whole intended route of the Welland Canal is now surveyed. From the Grand River to Chippawa, is ten miles—along the Chippawa, about ten miles—from Chippawa Lake Ontario, by the Twelve-Mile Creek, or to the River at this Town, about twenty miles. There is but little difference in the length from Chippawa to the mouth of the Twelve-Mile Creek, or to the River at Niagara. There is, also,

but little difference in the estimated expense of the route to those two places; that to this Town, we understand, is estimated at about £2000 more than to the mouth of the Twelve-Mile Creek. From the Grand River to Chippawa, the intended route of the Canal passes through a very extensive swamp, containing many thousand acres of land, at present of no use. We understand that a petition will be made to His Majesty through the Lieutenant Governor, for a grant of said tract to the Stockholders of the Canal. It is melancholy and surprising, to find such a backwardness in the most influential and wealthy people of the District to this great work.—Niagara Gleaner.

MONTREAL, August 29. The Counting House of Messrs. McKENZIE, Bethune & Co. was forced open on Wednesday night and almost every part of the house searched. £28 were taken from one of the desks in the counting room. On the same evening Mr. Baggesstore was broken into, but the fortunate return of a young man surprised the robbers, who made his escape without any booty.

The Laprairie races commence on Wednesday. The Kingston Races commence on Wednesday next.

The Corner Stone of the new Catholic Church, which is to be built upon a very extensive and magnificent plan will be laid with the due solemnities on Wednesday next.

We have been informed that Messrs. Forsyth, Richardson & Co. of this place, have obtained the appointment of Agents to the Branch of the Tea Trade about to be established in this Province.—Can. Times.

The larboard boiler of the Steam Boat Quebec burst just as she was leaving Sorel on Tuesday. The boat was for few moments enveloped in steam, but no other damage was done, and she was enabled to start for Quebec on Wednesday morning with two boilers. The injury will be easily repaired.—Times.

We understand that a true Bill has been found by the Grand Jury against a number of persons for opposing the exercise of the powers of the Returning Officer for the County of Huntingdon.

QUEBEC: MONDAY, 30th AUGUST, 1824.

We have no later advices from Europe. The late report of a great fire probably originated with the account of a similar catastrophe at Edinburgh on the 27th June, by which 60 families were turned out with almost nothing to cover themselves. It is stated to be the greatest fire that has happened at Edinburgh for 100 years, and to have destroyed the whole range from the Royal Bank close in High Street, round to John's Coffee House.

MEMBERS OF THE HOUSE OF ASSEMBLY OF THE TWELFTH PROVINCIAL PARLIAMENT.

[Names in Italics were not of the last Assembly. Those marked * served before. The figures denote the number of Parliaments in which the Members had served previous to the last General Election.]

Gaspé.....(return not made, former Member J. T. Taschereau.)

Cornwallis.....* J. L. Burgin and Jos. Robitaille (7.)

Devon.....J. B. Fortin (6) and * J. C. Despres.

Hertford.....E. Blanchet (5) and N. Bissanault.

Buckinghamshire.....Ls. Bourgeois (6) and J. B. Proulx (1.)

Dorchester.....L. Lagueux (2) and J. Davidson (4.)

William-Henry.....N. F. Uniacke, Attorney General.

Richelieu.....J. Dessaulles (7) and R. De St. Ours.

Beaufort.....H. De Rouville.

Surrey.....E. Amiot (5) and A. Masse.

King.....E. G. Givner (7) and F. Quessel (1.)

Huntingdon.....G. Couvreur (1) and J. M. Royouard.

West Ward.....H. Henev (2) and J. Gosselin.

East Ward.....L. J. Papineau (7) and P. D. Racklaers.

County.....Jos. Perrault (2) and Jos. Valois (2.)

York.....J. Simpson and E. N. L. Dumont (5.)

Ellingham.....O. Turgeon and C. T. DeMontigny.

Leinster.....J. M. Rochon (1) and F. Courteau.

Warwick.....J. Déry (5) and L. M. R. Barbier.

St. Maurice.....P. Bédouin (5) and C. Caron.

3 Rivers.....* M. A. Bérthelot and E. Rouvyer.

Hampshire.....F. Drolet and J. Cannon.

Upper-Town.....J. L. Vallières de St. Réal (5) and A. Stang (5.)

Lower-Town.....J. Bélanger (7) and T. A. Young.

County.....J. Neilson (7) and M. Clout (1.)

Northumberland.....J. Fraser and M. P. Latourrière.

Orleans.....F. Quirouet (2.)

RECAPITULATION.

Members of last assembly 27

Members who served in former assemblies 5

New Members 19

Gaspé wanting 49

50

The large ship Columbus is, we understand to complete her cargo this day, and it is probable will not sail before Wednesday. It is said that she is to be towed a considerable distance down the river by the use of a steam vessel. She sails for the port of London.

The Steam-Boat Laprairie went down to her yesterday with about 250 passengers. The numbers that have visited her since the launch have been very great.

myself from the time of our being cast away, until the first of last month, confined to a straw bed, alongside of a fire, and afterward about ten days on crutches. My general appearance very much resembled that of a beggar, and as the only articles I saved were a jacket, a pair of trousers, one shirt, and a night cap. We left the Island on the 23d instant, and, after cutting our way through the ice, in a fishing-boat, we landed at Pictou on the 14th, and arrived here on the 18th. I have been very fortunate since my arrival here in finding an old friend and school-fellow, who has been kind enough to give me clothes and a bed in his house. I am now, thank God, in tolerable health. The distance through which we cut our way in the ice was 100 miles.

Names of the persons saved.—Lieutenant O'Brien, passenger; Boswell, master; Brown, mate; William Kerguel, Titus Lewis, James Dixon, John Davis, Daniel Robinson, and John Twiggley, seaman. Names of the persons who died from the melancholy of the weather.—James Lavery, Joseph Puzos, Edward Taylor, George Pearson, John Brown, Joseph Hopper, G. Joseph, & two persons whose names are unknown.

MARRIED On the 18th Instant, J. O. AUCAND, Esqr. Surveyor, and late M. P. P. to Maitland, eldest daughter of P. B. Peisier dit Lafontaine, Esqr. both of St. Michel d'Yamaska.

DIED.—On the 11th inst. Mr. Donald McDonald, aged 77, a native of Inverness-shire, Scotland, who came from the United States into this country, and at the time the colonies revolted with the British loyalists under the command of Sir William Johnson. He has since resided in Glengary, in Upper Canada.

On the evening of Friday, the 20th inst. at Boucherville, François Viger, Esq. formerly during two sessions one of the representatives for the County of Kent.

QUEBEC SAVINGS BANK, 30th August 1824. Amount Deposited this day, £10 16 3 Withdrawn 87 10 14

Decrease of the fund by the operations of this day, £76 14 8

Directors for the ensuing Monday. JAMES BLACK & JOHN CANNON, Esquires. Office Hours from 11 to 1 o'clock.

PASSAGE TO LONDON. THE fast sailing coppered Ship NORFOLK, of 540 tons, will sail about the 15th September; she has very superior accommodations for passengers having been fitted up for the East India Trade, and but last voyage from Calcutta. Apply to Capt. Brown on Board at Diamond Harbour, or to Messrs. WILLIAM PRICE & Co. St. Peter Street.—20th August 1824.

PASSAGE TO LONDON. THE fine Ship ALFRED, James Spinks, Master, Burthen 490 Tons, will sail on the 23d September and has good and roomy accommodations for passengers. For particulars apply to the Master on board at Wolf's Cove or to WILLIAM NEWTON, Augt. 26th 1824. McCullum's Wharf.

FREIGHT OR PASSAGE TO LIVERPOOL. THE fine new first class Ship NORTH-BRITON, Walter Miller, Master, having most of her Cargo engaged, will sail for the above port the 1st of September. For Freight or Passage, (having very superior accommodations,) apply to the master on board or to CHARLES A. HOLT, Goullie's Wharf.

FOR SALE.—The fine Steam Gun, burthensome Vessel, copper fastened, of about 220 a 250 Tons burthen, now on the Stocks at the Sabotier's Building Yard, with all her Rigging and Sails complete, which are of the best materials. The above Vessel will be launched in all the Month of September. For further particulars, apply to St. Roch, 25th Aug. 1824. SAML. FINCH

SALE BY AUCTION. At the Subscriber's Auction Room on TUESDAY next the 21st inst. at ONE O'CLOCK: 7 quarter Casks L. P. Maleira, 7 Pipes Sicilian Red Wine, 20 Cases Sheet Iron, 15 do. I. C. Tin, 14 Casks Nails assorted, 100 Kegs Paints, 15 jars Linseed Oil, 200 lbs. Salmon Twine, 200 lbs. Sise Thread, 50 doz. Suckles, 1 bale Spunges, 1 cask assorted Hardware and Cutlery, 2 Bales bleached Duck, 10 pieces Scotch Sheetings, 15 pieces Osnaburghs.

AFTER WHICH—An extensive assortment of Dry Goods, suitable to the season, 27th August 1824. J. & J. M. FRASER, A. & B. Will be sold on WEDNESDAY next the 1st proxima at the Subscriber's Auction Room.

TWELVE casks White Wine Vinegar, 16 casks Sheet Iron, 10 Kegs White Paint, 20 Casks Nails assorted sizes, 10 dozen Suckles, 6 do. Frying Pans, 6 casks 5 inch Rops, 5 do. 6 1/2 do. Rops.

—AND—For account of the underwriters or others concerned, about 65 fathoms of a 15 inch cable.

—LIKEWISE—On Messrs. James McCullum & Co's wharf if not previously disposed of by private sale: 125 bundles Iron Hoops, 21 boxes Prunes, 500 sheets Tin.

IMMEDIATELY AFTERWARDS, A general assortment of Dry Goods. Sale to begin at ONE O'CLOCK: 5th August 1824. ROBE. MELVIN, A. & B.

Will be sold, on THURSDAY next, the 2nd September, at the Subscriber's Store, St. John Street, a GENERAL ASSORTMENT OF DRY GOODS, consisting of Cloths, Ratteen, Flannels, Bombazette, Plain, worsted and Cotton Cams, White, Checked and Striped Corsets, Checked Muslin, Shirts, Aprons, Handkerchiefs, Linens, Sheetings, Tapes, Braoses, Buttons, Ribbons, Stationery, Braoses, Hosiery, Brushes, Silk handkerchiefs, Coneytrapes, Perfumed Soap, Loaf Sugar, Cherry Brandy, Black Lead, Combs, Hosiery, Gloves, Paint, Oil, Saltpetre, Flint, and a variety of other articles.

Sale to begin at ONE O'CLOCK, 5th August. LANGEVIN & Co.

GOVERNMENT SALE. Will be sold at the Commissariat Stores, King's Wharf, on WEDNESDAY the 8th September next: THE undenominated Articles of Provisions, &c. the same not being required for the service of Government, viz: 157 bars Biscuit of a quintal each, 497 bushels Pease, 457 do. Oatmeal, 576 lbs. Raisins, 760 lbs. Suet, 2044 lbs. Sugar, 1092 lbs. Cocoa, 500 Gallons Vinegar.

—ALSO—The following articles of damaged Provisions: 8 barrels Flour, 1 do. Pease, 1 bag Biscuit, Salt Beef and Pork, &c. Sale to begin at ONE O'CLOCK: 26th Augt. 1824. LEWIS A. THOMAS, King's Auctioneer.

NOTICE.—All persons having claims against the Estate of the late JACOB OULMAN, Esquire, in his life time of the Village of Terrebonne, are hereby requested to send in without delay their different accounts duly attested; and all persons indebted to the said Estate are also requested to make payment of their respective debts on or before the first day of December next, to the undersigned Henry Mackenzie and Norman Bethune at Montreal, and to John Mackenzie at Terrebonne. Executors of the last Will and Testament of the said late Jacob Oulman or at Quebec to Jacob William Oldham, Esquire, also authorized to receive and settle the same.

HENRY MACKENZIE, NORMAN BETHUNE, JOHN MACKENZIE, Montreal, 26th August 1824. Executors & Co

HANNA, Professor and Teacher of the GERMAN FLUTE, has the pleasure of returning his kindest thanks to his friends and the public for the unwearied kindness and attention he has met with since his residence in this City, and to acquaint them, that having, with the most friendly assistance of continuing friends, been solicited by many gentlemen to remain in the Winter, he has established himself in St. Joseph Street, where he intends pursuing his instructions on the German Flute. Having already received the approbation of all who have done him the honour to place themselves under his tuition, and hear his performance on that instrument, it were all most needless for him to assure them, that no exertion shall be spared to give the most entire satisfaction.

The terms of teaching are one guinea a month, giving three lessons a week. It may not be unnecessary for Mr. H. to say, that in the event of his calling, and not finding the pupil at home, the pupil stands by the loss of that lesson; and the same with respect to himself in the event of any failure on his part.

DECRETS.

DISTRICT DE MONTREAL.

Dame Bouché de Neuville, veuve Lukin, et autres, contre François Robert... Un emplacement situé dans la paroisse S. Joseph de Chambly, contenant un demi arpent, plus ou moins, sur 2 arpens, borné par les rapides de Chambly, par François Morrier, et par Antoine Chevalier Boucher de Neuville, ou représentants, avec une maison en bois dessus.

Pierre Dominique Debaratzch, contre Louis Desgranges... 1. Une terre située dans la paroisse de la Présentation, contenant 3 arpens sur 30 arpens, plus ou moins, bornée par le chemin du grand rang, par Louis Tétré, par Antoine Palard, et par Jacques Baule, avec maison, grange, écurie et autres bâtiments dessus.

Joseph Lézou, exécuteur testamentaire de Jean-Baptiste Lézou, contre Pierre Giroux... 1. Une terre située en la paroisse S. Grégoire, contenant 12 arpens 6 perches sur 17 arpens 5 perches ou environ, bornée au fleuve S. Laurent, à Antoine et à Bte Desilets ou leurs représentants, à la rivière Godefroi, et au lot ci-après décrit n. 2, avec une maison, granges, étables et autres bâtiments.

John Jones et son épouse, contre Jeddiah Hibbard... Une portion du lot numéro quatre dans le quinzième rang de la seigneurie de S. Armand, bornée par Roger Hibbard, Willard Walls, David F. Carpenter, Nathaniel Hibbard, le numéro trois, Daniel Avey, Montmonth Baldwin et George Willis, et supposée contenir environ 185 acres en superficie, avec maison, grange, hangar en bois et pressoir à cidre dessus.

Pierre-Joseph Taschereau et autres, contre Amable Pion... Un morceau de terre situé au second rang de la paroisse Saint-Denis, contenant demi-arpent sur 10 arpens, borné par François Godette, le chemin de la troisième concession, Louis Cajetan Leblanc et le chemin de route, avec maison, moulin à vent et autres bâtiments dessus, en bois.

Joseph Currier fils contre Laurent Peltier... Une terre située dans la paroisse S. Antoine, de 2 arpens sur 30, bornée au chemin du roi, à Augustin Gervais, aux représentants Louis Bluteau et à Jean-Baptiste Truteau, avec maison, grange et autres bâtiments dessus.

Décrot volontaire sur Robert Unwin Harwood... Un emplacement dans la cité de Montréal, contenant environ 50 pieds de front, joignant en front la rue S. Paul, dans la profondeur le chemin de route, d'un côté les représentants de MM. Allison, Turner & Compagnie, et d'autre côté la rue Saint-Dizier, sur lequel emplacement se trouvent les ruines d'une maison de pierre.

Décrot volontaire sur Thomas Bedard... Un lopin de terre sis en la paroisse de S. Jacques, ayant 75 pieds neuf pouces sur le chemin de base, à aller au bout de 153 pieds en profondeur, où il prendra 1 arpent de front sur 29 de profondeur, environ, avec une maison en bois, une laiterie et puits dessus construits; qu'il a acquis de Joseph Senet.

Décrot volontaire sur Joseph Thibodeau... Une terre située en la première concession de la paroisse de S. Denis, de 2 arpens sur 33, plus ou moins, tenant à la rivière Richelieu, à la rivière Amiot, à Louis Quintal, et au docteur Nelson, avec maison, grange et autres bâtiments dessus; acquis d'Etienne Mignault.

Décrot volontaire sur James McMillan... Une terre située dans la seigneurie Rigaud, contenant 210 arpens en superficie, plus ou moins, désignée lot n. 45, moitié du no. 46 dans la première et 45 et 46 dans la seconde concession, avec une maison, grange et autres bâtiments dessus; acquis de Joseph Fortune.

Robert Unwin Harwood et autres, contre Adam Charles Muir... Un morceau de terre situé dans la seigneurie d'Argenteuil au pied du Long Sault, contenant 393 arpens en superficie, borné par l'Ortaiva, la rivière du Nord, les héritiers Donald Cameron, et Georges Burke, avec une grande maison de pierre, grange et autres bâtiments dessus.

Austin Cuivillier contre James Hawley... Un lot de terre situé dans la seigneurie de Léves, faisant partie du n. 1 dans le cinquième rang et contenant 1 arpent de front sur 1 arpent de profondeur, borné par le grand chemin, par Charles Weatherley, et par Peter Odell.

Nicolas Hugue contre Michel Bonet... Un emplacement situé dans le village S. Hyacinthe, contenant 90 pieds sur 80, plus ou moins, borné par la rue Ste-Magdeleine, par Jacques Melotte, par François Dupont et par Augustin Jaret, avec une maison en bois dessus.

Etienne Bonnavault dit Lacroix contre Antoine Madelin... Une terre située dans la concession S. André, paroisse S. Hyacinthe, contenant 2 arpens sur 25, plus ou moins, bornée par le chemin de front, par Pierre Royer, par Joseph Dulude ou représentants, et par Charles Langelier, avec maison, grange et autres bâtiments dessus.

Décrot volontaire sur Jessé Dunn Armstrong... Un emplacement situé dans le village de Berthier, contenant en largeur tout le terrain à prendre à trois pieds de la maison de Joseph Dauphiné et aller à huit pieds en deçà de la ligne de Maxime Olivier ou représentants, sur cinq pieds de profondeur, tenant par-devant au chemin du roi, et en profondeur au terrain d'Antoine Henault, avec tout le terrain qui se trouve au côté du nord du dit chemin, à gagner au fleuve, sur toute la largeur d'icelui, avec une maison en bois dessus.

Irène, Leslie et compagnie contre Pierre Poitras... Un emplacement situé rue Saint-Dominique, faubourg Saint-Laurent de Montréal, contenant 40 pieds sur 100, mesure française, borné d'un côté par le terrain de l'Hôpital-Général, de l'autre côté et derrière par William Scott, avec une maison de pierre et une étable dessus.

DISTRICT DES TROIS-RIVIERES. Louis Binet contre Jean-Baptiste Perusse... 1. Un lopin de vingt-sept pieds indivis d'une terre de trois arpens et un tiers environ de front sur trente arpens de profondeur, située en la paroisse S. Louis de Lotbinière, les dits vingt-sept pieds de front sur trente arpens de profondeur tenant par devant au fleuve S. Laurent et par derrière aux terres du second rang, joignant d'un côté au nord-est à Isaac Lemay, et d'autre côté à

Antoine Houde. 2. Un emplacement contenant un arpent en superficie ou environ, situé aux terres du premier rang de la paroisse S. Charles des Grondines, borné par-devant au sud au chemin de roi du fleuve, et par derrière aboutissant sur une côte, joignant d'un côté au nord-est à René Laganière et d'autre côté au terrain de la fabrique de la dite paroisse, sur laquelle est construite une maison. 3. Une terre d'un arpent et demi de front sur quarante arpens de profondeur, située au troisième rang des terres de la paroisse Saint-Charles des Grondines, bornée par-devant au sud partie à Charles Dubord dit Clairmont, et partie à Louis Gamelin dit Grondine, ou au trait quarré, qui séparent les terres du second rang d'avec celles du troisième, et aboutissant par derrière aux terres du quatrième rang, joignant d'un côté au nord-est à Jean-Baptiste Perusse fils, et d'autre côté à Joseph Sauvageau, avec une maison neuve en bois, grange et étable.

Hart Logan, contre John Richards... Les lots n. 13 et 16 dans le troisième rang du township de Clifton, contenant chacun 200 acres en superficie, plus ou moins, avec l'allocation ordinaire pour les grands chemins, avec toutes les améliorations sur icelui.

Hart Logan, contre John Waldron... Un morceau de terre de 40 acres en superficie, à prendre sur le lot n. 19 dans le troisième rang du township de Clifton, formant le coin sud-est du dit lot, avec toutes les améliorations sur le dit morceau de terre.

Hart Logan, contre David Merrill et Moses Mallory... Le lot n. 18 dans le troisième rang du township de Clifton, contenant environ 200 acres en superficie, avec l'allocation accoutumée pour les grands chemins, avec toutes les améliorations sur icelui.

DISTRICT DE QUEBEC.

Marie-Antoine Giroux veuve Jean-Théodore Besserer, contre Louis Théodore Besserer... Un emplacement situé dans le faubourg S. Jean, sur le côté Ste-Geneviève, de 60 pieds sur environ 90, avec une maison à deux étages dessus érigée; dont est à distraire la partie du dit emplacement réclamée par demoiselle Todd, de 30 pieds, mesure anglaise, à prendre au nord-est.

Louis d'Amour de Courberon, contre Michel alias Xuv d'Amour de Courberon... Une terre de deux arpens de front sur quatre-vingt-cinq de profondeur, située au troisième rang de la paroisse de Ste-Anne, comté de Cornwallis, joignant d'un côté au sud-ouest à Dominique-Marie Migné dit Lagassé, au nord-est à Clément Soucis; par en-bas à François d'Amour de Courberon, et par en-haut à Benoît Roi, avec maison, grange et autres bâtiments dessus.

William Burns, contre Claude Dénéchaud curateur au délaissement et succession vacante de feu Jacob Pozer... 1. Un emplacement dans le faubourg S. Jean de Québec, de cent vingt pieds de front sur cent vingt de profondeur, plus ou moins, borné par la rue S. Jean, William Turner, la veuve Falardeau, Jacob Pozer, et la rue d'Aiguillon; formant en tout six emplacements de quarante pieds sur soixante, et enclous en partie par un mur de pierre.

2. Un emplacement dans le faubourg S. Jean, de soixante-sept pieds de front sur environ soixante-dix de profondeur, borné par la rue d'Aiguillon, la rue Ste-Claire, le lot n. 1 ci-dessus décrit, et la veuve Falardeau; ensemble un hangar de bois sur solage de pierre dessus. 3. Un lot situé dans le faubourg S. Jean, contenant au nord cent soixante-trois pieds de front, au sud cent soixante-neuf pieds, sur trois cent quatre-vingt huit pieds de profondeur, et aux côtés ouest et est trois cent soixante-douze pieds, formant ensemble une superficie de 63,104 pieds, mesure française, et contenant en tout vingt-six emplacements de 2400 pieds chacun, avec un surplus de 704 pieds. Le dit emplacement borné au nord par la rue sur le côté Ste-Geneviève, au sud par une rue réservée, à l'est par une rue qui le sépare de François Robitaille, et à l'ouest par Philippe A. de Gaspé ou ses représentants.

4. Un lot situé au nord de la rue S. Charles (ou Canoterie), de quarante pieds sur la profondeur depuis la dite rue jusqu'à la rue S. Paul, borné à l'est par les représentants Brehaut et à l'ouest par le n. 5 ci-après décrit. 5. Un emplacement joignant le n. 4, de quarante pieds de front sur la profondeur depuis la rue S. Charles jusqu'à la rue S. Paul, borné à l'est par le n. 4 ci-dessus décrit, et à l'ouest par le n. 6 ci-après décrit. 6. Un emplacement joignant le n. 5, de quarante pieds de front sur la profondeur depuis la rue S. Charles jusqu'à la rue S. Paul, borné à l'est par le n. 5 ci-dessus décrit, et à l'ouest par le n. 7 ci-après décrit. 7. Un emplacement joignant le lot n. 6, de quarante pieds de front sur la profondeur depuis la rue S. Charles, jusqu'à la rue S. Paul, borné à l'est par le n. 6, et à l'ouest par John Anderson, représentant Robichaud.

8. Un quel ou terrain situé au nord de la rue Saint-Paul, ayant quatre-vingt-cinq pieds de front sur la dite rue, sur soixante-huit pieds de profondeur depuis l'extrémité est du dit front au point où elle coupe la ligne intermédiaire entre les puits commun avec le dit Bignouet dans la ligne de séparation. 2. Deux emplacements contigus l'un à l'autre, situés au même lieu, rue des Fossés, étant les Nos. 14 et 15, contenant ensemble 69 pieds de front, sur 91 de profondeur en courant nord, au bout de laquelle profondeur les dits emplacements ont ensemble 73 pieds de large, bornés par la rue des Fossés, l'emplacement No. 14 ci-dessus, J.-B. Thomas dit Bignouet, François-Navier Renaud, et la rue de l'Eglise; les quel emplacements ci-dessus désignés sont chargés envers les exécuteurs testamentaires de feu John Mure, ses héritiers et ayant cause, du droit de retrait en cas de vente, en remboursant à l'acquéreur le sort principal, frais, &c. et aux autres charges et conditions contenues aux contrats de vente consentis par le dit John Mure à Louis Plamondon, le 25 décembre 1816. Au bureau du schérif, le mercredi 29 septembre, à 10 heures.—25 mai.

Richard Fielders contre John Smith... Un emplacement situé faubourg S. Roch de Québec, rue S. Marguerite, contenant 22 pieds six pouces sur 60 pieds, borné par la rue Ste-Marguerite, par Joseph Allard et Joseph Lemage, par Robert Wood ou représentants, et par Joseph Allard, avec une maison en bois dessus.

L'Hôtel-Dieu contre J. Reeves... Un emplacement situé en la haute-ville de Québec, rue des Pauvres, de 80 pieds sur 110, plus ou moins, borné à la rue des Pauvres, au terrain ci-après désigné, à François Blanchet, Louis Hunt et Michel Tessier, avec une maison dessus construite en pierre à deux étages, circonstances et dépendances.

devenu propriétaire en vertu d'un acte de vente à lui consenti par Pierre Voyer fils, du vingt février mil huit cent vingt-quatre; le dit immeuble possédé depuis un certain nombre d'années par George Faribault, Philippe Aubert de Gaspé, le dit Pierre Voyer, et dernièrement par le dit Thomas Levalleé; chargé de cinq sols deniers de cens, et de plus, envers Joseph Roi, de cinq livres tournois de rente foncière de bail d'héritage non rachetable, et de six livres tournois de rente constituée, rachetable à volonté, en payant un capital de deux cents livres tournois.

John Hunt, contre Thomas Hunt... Un emplacement situé rue Champlain, dans la basse-ville de Québec, contenant environ vingt-quatre pieds de front sur quarante six de profondeur, borné par la dite rue, le cap, la propriété de George Pozer, et la propriété de William Strong, avec une maison de pierre d'environ vingt-quatre pieds sur vingt-huit, et autres dépendances.

John Neilson, tuteur aux enfants mineurs et héritiers de feu John Campbell, contre William Grut Sheppard, et Thérèse Beltenoy son épouse, commune en bien avec feu Pierre Bréhaut son premier mari... Un emplacement situé dans le faubourg S. Roch, de cinquante pieds sur soixante, borné en front par la rue Baronne, et dans la profondeur par Jean-Baptiste Thomas dit Bignouet père, ou ses représentants, d'un côté par François Roberge ou ses représentants, et d'autre côté par Pierre Drolette ou ses représentants, avec la bâtisse dessus, et autres dépendances.

Joseph Rémi Vallières de S. Réal, contre Flavien Duhamel, navigateur, et Marie-Angélique Giroux, son épouse... La moitié d'un emplacement situé en cette ville de Québec, rue S. Jean, contenant en sa totalité quarante-trois pieds de front sur soixante de profondeur, au bout de laquelle profondeur ledit emplacement rétréci d'un pied, joignant au nord-est à la rue Collins, et au sud-ouest à James Mitchell, avec la moitié de la maison construite en pierre, à deux étages, et l'étable; la dite moitié de maison est à prendre du côté du sud-ouest et est divisée de la moitié est par un mur de séparation mitoyen, et la cour par une clôture en bois, ensemble droit de passage de dix pieds pour communiquer de la cour sud-est à la rue Collins, à travers la cour du voisin, (propriétaire de la dite moitié est). La moitié ouest ci-dessus décrite est grevée des charges suivantes contenues au partage entre Jean-Bte. Bedard et son épouse, et Charles Giroux et son épouse, du 12 février 1799, savoir: que le sieur Giroux et son épouse, leurs héritiers et ayans cause à perpétuité seront tenus de fournir dans leur moitié de la dite cour une place aux dits sieur et dame Bedard, leurs héritiers et ayans cause, pour mettre annuellement sept cordes et demi de bois qui sera arrangé au moins de dix pieds de hauteur pour occuper le moins de place que possible; que la porte de la cour sera faite et entretenue à frais communs; qu'en cas que l'une des parties veuille vendre sa moitié du dit emplacement et maison, elle sera tenue d'en offrir par écrit la préférence à l'autre partie, qui sera obligée de donner sa réponse au plus tard dans l'espace de quatre jours.

Joseph Grenier et son épouse, et Jean-Baptiste Maheu, contre Charles Robison, tuteur à ses enfants mineurs... Les immeubles suivants, entre les mains de Michel Landry, curateur au délaissement fait par le défendeur; 1. Quatre perches de terre de front, y compris le terrain à déduire sur les dites quatre perches, qui a été employé pour faire le chemin, à prendre du côté de l'est du chemin du Roi, et de là jusqu'au saut de Montmorency, paroisse de Beaufort, compris telle partie de terre que Marie-Geneviève Dauphin peut avoir déjà acquise et qui se trouve enclavée dans le présent lot de terre; borné le dit lot du côté nord-est par Peter Patterson, et du côté sud-ouest par Joseph Giroux, avec une maison en pierre, à deux étages, avec une cave de sept pieds de haut, ayant la dite maison quarante pieds de front sur trente de profondeur, circonstances et dépendances; plus un ébénierie en bois, d'environ trente pieds de front sur seize de profondeur.

2. Le quart nord-est d'une pointe de terre de trois arpens six perches et dix pieds, ou environ, de front par le bout sud et finissant en pointe par la cour nord, sur vingt-cinq arpens de profondeur, située dans la concession Ste-Thérèse, paroisse de Beaufort. 3. Le quart nord-est de huit perches de terre de front sur vingt-cinq arpens de profondeur, située en la concession Ste-Marie, paroisse de Beaufort, bornée d'un côté au nord-est à Joseph Raphaël Giroux, et du côté sud-ouest audit Joseph Giroux. 4. Le quart nord-est de cinq perches de terre de front sur vingt-cinq arpens de profondeur, situées en la paroisse de Beaufort, concession St. Ignace, borné au nord-est à Pierre Dupras, et au sud-ouest au dit Joseph Giroux. 5. Le quart nord-est de cinq perches de terre de front sur vingt-cinq arpens de profondeur, situées sudite paroisse de Beaufort, concession de Fallo-hase, bornée au nord-est à Jean Langlois dit Traversie, et au sud-ouest au dit Joseph Giroux.

W. Phillips contre de Gaspé, et Lee... 1. L'emplacement No. 14 rue S. Joseph, côté sud, faubourg S. Roch de Québec, de 40 pieds sur 91 borné à la rue S. Joseph, l'emplacement ci-après désigné, l'emplacement No. 13 et l'emplacement No. 15 concédé à J.-B. Thomas dit Bignouet, où se trouve un puits commun avec le dit Bignouet dans la ligne de séparation. 2. Deux emplacements contigus l'un à l'autre, situés au même lieu, rue des Fossés, étant les Nos. 14 et 15, contenant ensemble 69 pieds de front, sur 91 de profondeur en courant nord, au bout de laquelle profondeur les dits emplacements ont ensemble 73 pieds de large, bornés par la rue des Fossés, l'emplacement No. 14 ci-dessus, J.-B. Thomas dit Bignouet, François-Navier Renaud, et la rue de l'Eglise; les quel emplacements ci-dessus désignés sont chargés envers les exécuteurs testamentaires de feu John Mure, ses héritiers et ayant cause, du droit de retrait en cas de vente, en remboursant à l'acquéreur le sort principal, frais, &c. et aux autres charges et conditions contenues aux contrats de vente consentis par le dit John Mure à Louis Plamondon, le 25 décembre 1816. Au bureau du schérif, le mercredi 29 septembre, à 10 heures.—25 mai.

Richard Fielders contre John Smith... Un emplacement situé faubourg S. Roch de Québec, rue S. Marguerite, contenant 22 pieds six pouces sur 60 pieds, borné par la rue Ste-Marguerite, par Joseph Allard et Joseph Lemage, par Robert Wood ou représentants, et par Joseph Allard, avec une maison en bois dessus.

L'Hôtel-Dieu contre J. Reeves... Un emplacement situé en la haute-ville de Québec, rue des Pauvres, de 80 pieds sur 110, plus ou moins, borné à la rue des Pauvres, au terrain ci-après désigné, à François Blanchet, Louis Hunt et Michel Tessier, avec une maison dessus construite en pierre à deux étages, circonstances et dépendances. 2. Un bail emphytéotique qui expirera le 1er mai 1825, d'un lot de terre tenant son front à la fin de la profondeur du terrain ci-dessus désigné, au côté nord-est de la rue des Pauvres, et allant jusqu'à la rue Collins, qui conduit à l'Hôtel-Dieu, borné au nord-ouest à François Blanchet, au sud-est partie à Jean Bélanger et partie à James Mitchell et Michel Tessier, avec les bâtisses dessus, circonstances et dépendances. 3. Un emplacement situé au faubourg Saint-Roch, rue S. Valier, de 70 pieds de front, plus ou moins, sur la profondeur depuis la dite rue jusqu'au pied du côté Ste-Geneviève, joignant d'un côté à Joachim Côté, et d'autre à Jean-Baptiste Thomas dit Bignouette, circonstances et dépendances. 4. Un lot de terre spaécieux formant huit emplacements, situés au faubourg S. Jean, côté sud de la rue S. Jean, faisant un front de 170 pieds sur 120 de profondeur, joignant d'un côté à une rue partant de la rue S. Jean en gagnant vers le sud, et d'autre côté au jardin de William Ginger, représentant Childs, les dits emplacements formant les n. 21, 22, 23 et 24, et leurs abouts, circonstances et dépendances.

Angélique Brière veuve François Galerneau, contre Geneviève Piquet... Un lopin de terre situé en la paroisse du Cap-Santé, savoir: 1. un arpent de front sur douze arpens de profondeur, au bois de l'Ail, proche du pont, en la seigneurie de Neuville, borné par le côté sud-ouest à Jean-Baptiste Petit, et d'autre côté au demi arpent de terre ci-après désigné, avec la petite maison dessus construite en bois, et autres bâtiments. 2. Un demi-arpent de front ayant 15 arpens de profondeur, plus ou moins, borné par-devant à la rivière Jacques-Cartier, et par derrière à une savanne, du côté nord-est à Pierre Richard, et au sud-ouest à l'arpent sud désigné. 3. Un arpent et une perche de terre à bois, situés en la même paroisse, et seigneurie de Neuville, ayant 40 arpens de profondeur, borné par-devant à la Savanne, et par derrière au chemin de Terrebonne, au nord-est à Joseph Langlois, et au sud-ouest à Hyacinthe Moutard.

Charles Jourdain, contre Joseph Dorion et autres... Un emplacement situé en la Haute-ville de Québec, entre les rues de Buade et de la Montagne, lequel terrain est en forme de triangle à prendre du pignon sud-ouest de la maison de Michel Clouet à aller de front, tant sur la dite rue de Buade que sur la rue la Montagne, en descendant la côte autant que les anciens titres le permettent, avec la maison dessus construite, circonstances et dépendances; tous les murs et pignons du côté du dit Michel Clouet, étant mitoyens.

Décrot volontaire sur William Clarke... Un lopin de terre de 7 perches de front, plus ou moins, situé en le premier rang de la seigneurie de Kamouraska, borné au nord aux terres vendues à Frédéric Aubut et Antoine Peltier, au sud-ouest à la terre de Benjamin Michaud, et au nord-est à celle d'Amable Dionne, avec maison et autres bâtisses; le dit William Clarke auroit acquis la somme d'une livre dix schellings courant de rente annuelle et perpétuelle que Frédéric Aubut étoit obligé de payer au vendeur Jean-Baptiste Cordeau dit Délorier, lequel Aubut ne devoit commencer à payer la dite rente au dit Clarke que le 22 mars 1824, pour un terme échu, la dite rente rachetable à toujours; 2. la somme de 17 schellings et demi courant de rente annuelle et perpétuelle, qu'Antoine Peltier étoit obligé de payer au dit Jean-Baptiste Cordeau, laquelle rente le dit Peltier ne devoit payer au dit Clarke que le 1er mai 1823, pour un terme échu; avec réserve par le dit Délorier, 1. d'un chemin de voiture au nord-est, joignant M. Dionne, pour communiquer du chemin du roi à la grève; 2. d'une chambre dans la maison telle que l'occupaient en 1822 Jean Béchard et son épouse; 3. de la liberté pour les dits Béchard et son épouse de faire leur ordinaire dans la cheminée de la dite maison, si mieux n'aimoit le dit Clarke leur faire une cheminée dans le bord qu'ils occupent; 4. de la place d'une vache dans l'écurie construite sur le dit lopin de terre, pour les dits Béchard et son épouse, ainsi que du petit jardin qu'ils occupent au sud-ouest de la dite maison; 5. de la jouissance de la dite maison jusqu'au 1er mai 1823; à la charge par le dit Clarke de payer à l'avenir, quinze de plus, les cens, rentes et autres droits seigneuriaux; en outre de faire scier pour Jean Béchard et son épouse, leur vie durant, à commencer dans l'automne 1823, seize cordes de bois de chauffage annuellement, à leur porte, et de leur payer annuellement la somme de cinq livres courant, laquelle diminuera de moitié au décès de l'un d'eux; en outre de payer à Geneviève Coupeau, veuve Perrault, la somme de dix schellings courant de rente annuelle et perpétuelle, à commencer dans l'automne 1823, pour un terme échu. Le dit Clarke a de plus acquis du dit Jean-Baptiste Cordeau, un autre lopin de terre, consistant en environ 30 pieds de profondeur, situé en le premier rang de Kamouraska, borné au sud au terrain de William Clarke, au nord au chemin de la grève, au sud-ouest au terrain d'Antoine Peltier et au nord-est à celui d'Amable Dionne; avec réserve par le dit Cordeau d'un chemin de voiture au nord-est, joignant la terre de M. Dionne, pour communiquer à la grève; aussi le terrain sur lequel Aubut a construit son écurie, avec suffisamment de terrain pour vaquer autour; à la charge de payer à l'avenir les cens et rentes et autres droits seigneuriaux.

Décrot volontaire sur Joseph Rémi Vallières de St. Réal... Un terrain situé en la paroisse S. Joseph de la Pointe Lévi, de 4 perches de large, plus ou moins, sur trente de profondeur, depuis la haute marée du fleuve à aller joindre le Cap, borné des deux côtés à John Davidson, avec partie d'une maison et un hangar dessus construits, et de plus toute la grève entre le dit terrain et la basse marée du fleuve, s'étendant un arpent et demi vers le sud-ouest en partant de la ligne nord-est de la terre appartenant ci-devant à Basile Nolin, jusqu'à la distance d'un arpent et demi de la dite ligne, sur laquelle grève est un quai non encore fini; le dit terrain sera vendu à la charge par l'adjudicataire de payer au domaine de la seigneurie de Lauzon les cens, rentes, lofs et ventes et autres droits suivant la coutume; le dit lot de terre et grève possédés depuis le 1er juin 1819 jusqu'au 1er novembre dernier, par l'honorable John Caldwell.

François Dumond, contre Germain Soucy... Une terre de 2 arpens 2 perches sur 42 arpens à l'Isle-Verte, bornée par-devant au fleuve S. Laurent, au nord-est à Simond Roussel, et au sud-ouest à Pierre Côté, avec une maison de bois dessus, et une grange et écurie.

François Romain, contre Ignace Stegny dit Anger... Une terre située en la paroisse de l'Antienne Lorette, de 2 arpens sur 30, bornée à Louis Dery, Philippe Drolet, Jean Stegny dit Anger, Gilles Mangui, et Pierre Blandeau, avec maison, grange, étable, circonstances et dépendances.

Pierre Casgrain, contre Louis Alexandre et son épouse... Un circuit de terre de forme irrégulière, prenant son front au chemin de roi du second rang, et aboutissant à la rivière Ouelle, d'environ 1 arpent 1 quart de profondeur sur environ 3 arpens de front, plus ou moins, borné par le sud à Raphaël Martin et par le nord à Isaac Beaulieu, avec maison, grange et étables dessus construits.

Charles-William Ross, contre William Edward Hébert... Un morceau de terre labourable, situé au côté sud de la rivière S. Charles, ayant environ trois acres de profondeur, borné en arrière par la dite rivière, joignant d'un côté la propriété du juge Kerr, et de l'autre la propriété de Joseph Craven représenté par E. H. Lindsay.

Margaret Stuart veuve Painter et autres, contre la Compagnie de l'Union de Québec... Un terrain de forme irrégulière situé en la haute ville de Québec, vis à vis la place d'armes, contenant (mesure anglaise) environ 84 pieds de front sur l'alignement nord de la rue Ste Anne, 147 pieds sur l'alignement ouest de la rue du Fort, et 51 pieds sur l'alignement sud de la rue Notre Dame ou Buade, joignant vers l'ouest, partie au terrain de l'honorable Vallières de S. Réal, et partie au terrain de M. Hunter et à celui ci après désigné, avec deux maisons en pierre à deux étages, circonstances et dépendances.

Oliver Grenier, et Marie Elot dite Julien son épouse, contre Michel Landry curateur au délaissement fait par Charles Touchette... Un emplacement situé dans le faubourg S. Roch de Québec, rue Grant, de 40 pieds sur 60, borné par la rue Grant, Thomas Hunt, François Perche fils, et la rue des Fossés, avec une maison en bois à deux étages sur solage en pierre, un four, circonstances et dépendances.

Zacharie Gagnon et Marie Joseph Erland, veuve Joseph Marie Gagnon, contre Augustin et François Robitaille... Un emplacement situé dans le faubourg S. Roch, contenant environ 50 pieds sur environ 60, borné en front par la rue S. Valier, au nord-est par une nouvelle rue, et au sud-ouest par un nommé Fielder, avec une maison dessus construite, circonstances et dépendances.

Robert Shear, contre James Shear curateur à la succession vacante de feu John Ritchie... Un lot de terre dans la partie ouest du lot n. 10, dans le township de Hop, contenant 2 acres et demi, plus ou moins, sur 40 acres, borné par la baie des Chaleurs, par les terres réclamées par Hester Ross, par Richard Mayor, et par James Shear, avec maison et grange dessus.